

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS61

présenté par
M. Touraine, rapporteur

ARTICLE 34

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« mentionnés à »

les mots :

« placés en position de remplacement en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.